



CHIFFRE-CLÉ
 en Pays de la Loire

515 signaux

reçus au 1er trimestre 2019

Signaler c'est protéger.

Signaler, c'est permettre d'améliorer la **qualité** des parcours de santé.

Signaler des évènements indésirables ou des maladies à déclaration obligatoire, c'est s'assurer que toutes les mesures sont prises pour **prévenir, soigner, protéger** et éviter que la situation ne se reproduise.

Signaler nécessite **un climat de confiance**. Une forme de droit à l'erreur, considérant que l'on apprend plus de ses erreurs que de ses succès.

Nous avons, en Pays de la Loire une vraie **dynamique du signalement** et l'on ne peut qu'encourager, en confiance, les professionnels de santé et les usagers à poursuivre dans ce sens.

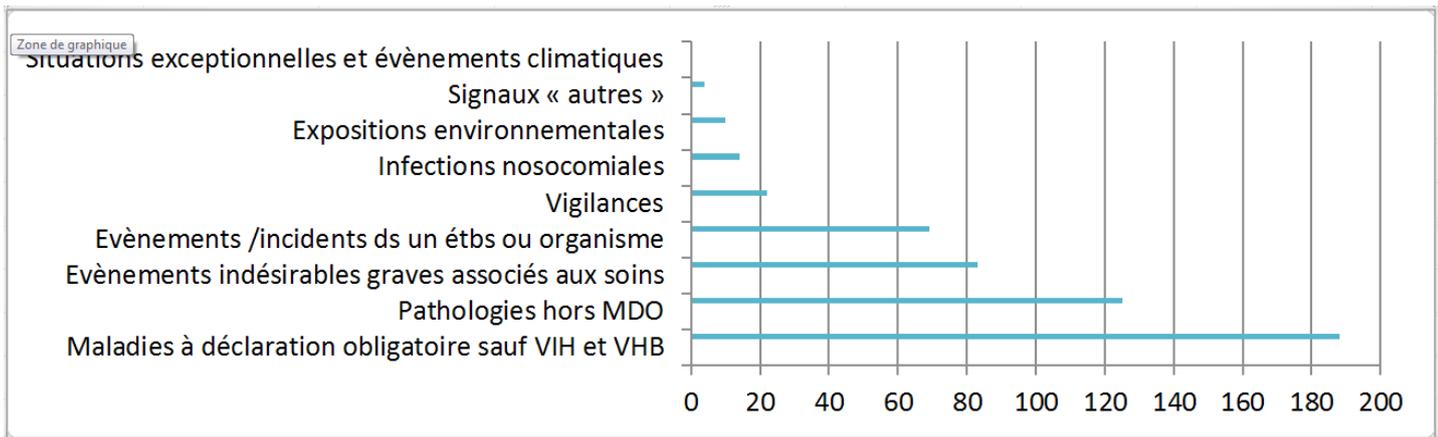
Il est donc important que vous soyez **informés en retour** des signalements et de ce qui en a été fait.

Nous avons la chance à l'ARS Pays de la Loire d'avoir des professionnels de santé engagés, pour vous accompagner. Je remercie les équipes de la Direction de la santé publique et environnementale et tout particulièrement Nicolas DURAND, son directeur, Chantal GLOAGUEN et le Dr Thierry Le GUEN pour leur travail.

Bonne lecture !

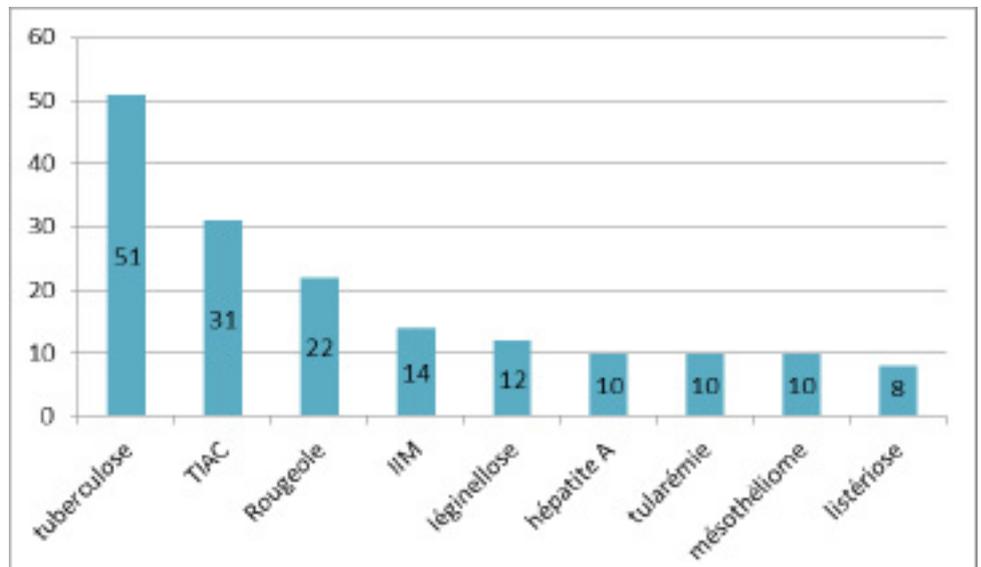
Jean-Jacques COIPLLET,
 Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

FAMILLES DES SIGNAUX REÇUS



FOCUS sur les MDO

Nature des signalements MDO



INVESTIGATION D'UN CAS DE **ROUGEOLE** CHEZ UNE ENFANT FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Suite à une nouvelle augmentation de cas de rougeoles début 2019, la stratégie nationale de réponse urgente a demandé à chaque ARS d'élaborer un plan d'action régional pour mobiliser des capacités de réponses rapides face à des cas de rougeole. Devant chaque signalement la Cellule de veille et d'alerte (CVA) de l'ARS s'attache en lien avec les acteurs concernés à contrôler le foyer et à faciliter la mise en œuvre en urgence des mesures de prévention pour les cas contacts les plus à risque (femmes enceintes, personnes immunodéprimées, nourrissons de moins de 12 mois).

L'investigation d'un cas de rougeole déclarée par un médecin généraliste le 21 mars 2019 chez une enfant de 30 mois illustre la **mise en œuvre partenariale de cette stratégie de réponse**.

La famille a été orientée vers son médecin traitant pour compléter les vaccinations.

32 sujets contacts ont été recensés par la structure multi-accueil :

- 23 enfants dont 1 bébé de moins de 6 mois et 1 de moins de moins de un an
- 9 adultes dont 2 femmes enceintes.

Les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) ont été sollicités pour évaluer le statut vaccinal des sujets contacts et mettre en œuvre les mesures prophylactiques, en lien avec les médecins traitants des familles.

Au final :

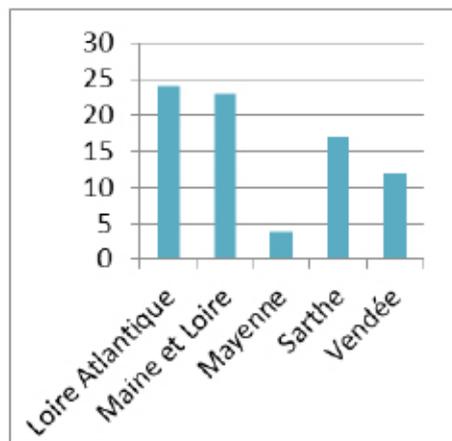
- 8 enfants ont été vaccinés par le médecin de PMI dans les 72 heures suivant le premier contact,
- Un enfant de 10 mois n'ayant pu être vacciné dans les 72 heures a bénéficié d'immunoglobulines, sur avis de l'infectiologue et du pédiatre, réalisées à J6 en hospitalisation de jour au CH de Cholet.

Toutes les mesures de prophylaxies ont été engagées sur le signalement clinique du cas, conformément à l'instruction N°DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 /09/2018, la confirmation biologique par PCR n'ayant été obtenue que 8 jours après le signalement.

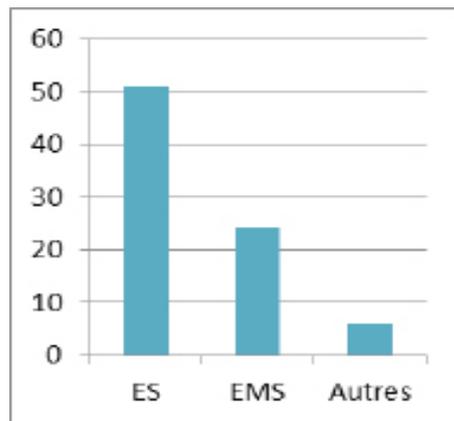
La mobilisation rapide et partenariale du médecin traitant de la famille, des responsables de la structure multi-accueil, du médecin de la PMI et du pédiatre du CH de proximité ont permis de mettre en œuvre le schéma de prophylaxie post-exposition tel que recommandé.

FOCUS sur les Evènements Indésirables Graves (EIG) & Evènements Indésirables graves associés aux soins (EIGS)

EIGS reçus par département



EIGS reçus par type de déclarant ->

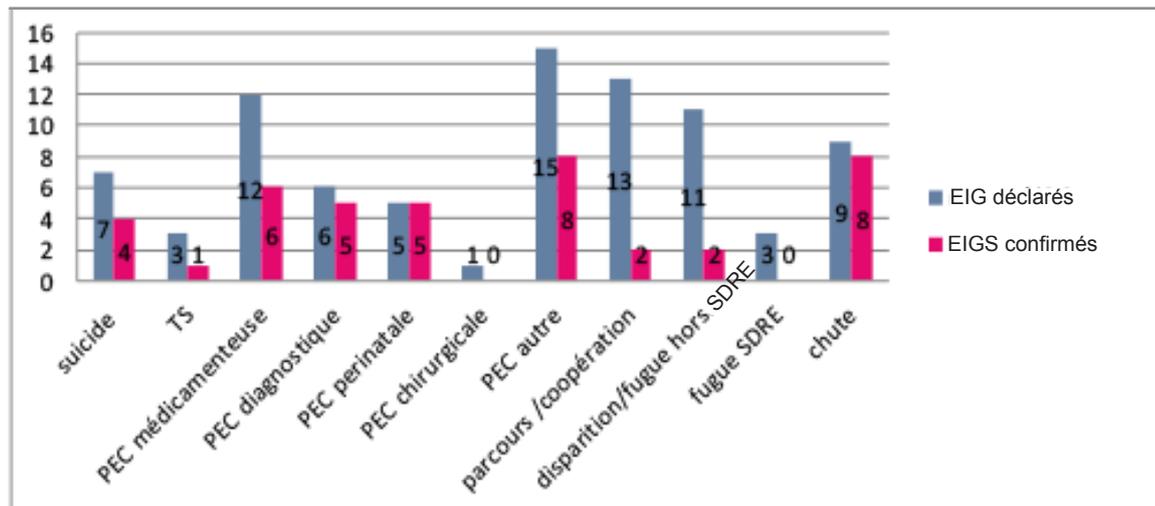


Après vérification et qualification, 41 EIGS sont en cours d'analyse approfondie par les ES et EMS déclarants.

On retrouve, à l'origine des EIGS, principalement :

- Les chutes de patients et de résidents (8)
- Les erreurs liées à la prescription ou l'administration de médicaments (6)
- Les prises en charge périnatale (5),
- Les suicides (et TS) (5)
- Les prises en charge diagnostique par la régulation SAMU-Centre 15 (5)

NATURE DES EIG / EIGS REÇUS



“Never events”

Ils ne devraient jamais arriver... et pourtant, parmi les signalements d'EIGS que nous recevons régulièrement, plusieurs correspondent à cette catégorie des « never events » de l'ANSM, ces 12 erreurs d'administration de médicaments à la fois graves et paraissant évitables :

<https://ansm.sante.fr/Dossiers/Securite-du-medicament-a-l-hopital/Les-evenements-qui-ne-devraient-jamais-arriver-Never-Events/>

C'est vrai que ces erreurs correspondent à des situations que nous savons tous être à risque : le chlorure de potassium injectable, la nouvelle insuline lente dont on ne maîtrise pas la posologie, le pousse-seringue de midazolam programmé à 2mg/h au lieu de 0,2mg/h... et pourtant leur analyse montre que l'erreur peut arriver très vite, même quand le personnel est expérimenté : une information manquante, une interruption de tâche...

Que faire ?

Normalement, rien d'autre que de respecter les mesures habituelles de prévention mises en place pour sécuriser le circuit du médicament. Mais peut-être aussi connaître ces never events, y sensibiliser tous les intervenants, en particulier les nouveaux. Et bien sûr, quand ils arrivent malgré tout, déclarer - analyser - mettre en œuvre les mesures correctrices, pour éviter leur répétition : un EHPAD nous a déclaré, à 2 ans d'intervalle, 2 erreurs de rythme d'administration de méthotrexate (donné tous les jours au lieu d'une fois par semaine). Alors ces never, plus jamais ?

Pour signaler les
Maladies à Déclaration Obligatoire
et les
Alertes Sanitaires

 **0800 277 303 (24h/24h)**

Mel : ars44-alerte@ars.sante.fr

Fax : 02 34 00 02 89 (24h/24h)



POUR SIGNALER LES
ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES :
<https://signalement.social-sante.gouv.fr>
accessible aux
- particuliers
- professionnels de santé
- autres professionnels

Bulletin réalisé grâce à la participation de personnels de la Direction
de la Santé Publique et Environnementale - ARS Pays de la Loire

www.has-sante.fr

Retrouvez l'ARS Pays de la Loire sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
et sur les réseaux sociaux

